



20 | 2) Chemin LERY -

Le Maire : En ce qui concerne le Chemin Lery, nous n'avons jamais obtenu l'autorisation des propriétaires qui ont construit sur le chemin lui-même. Si donc les propriétaires riverains de ce chemin n'arrivent pas à se mettre d'accord, nous ne pourrions le prendre dans la voirie municipale.

Nous pourrions cependant demander au Département de le prendre en charge par il joint le C.D. 44 à la route Nationale N° 2.

Je le répète, nous n'avons jamais eu un accord de tous les riverains ! Même pour le chemin Gauvin il nous a toujours manqué des signatures.

M. BOYER : le dernier résistant vient enfin de signer.